

Égalité Fraternité







COMITÉ RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION LYCÉE THÉODORE MONOD AU RHEU (35)









1. Introduction



Philippe GUSTIN



Simon UZENAT



Préfet de la région Bretagne Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest

Préfet d'Ille-et-Vilaine

Conseiller régional Sénateur du Morbihan









Sommaire

- 1. Introduction par Messieurs Philippe Gustin, préfet de région et Simon Uzenat, conseiller régional
- 2. Intervention de Madame Laurence Maillart Méhaignerie, présidente du Conseil national pour l'alimentation, sur la future stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)
- 3. Actualités régionales
- 4. Bilan des actions 2023 et programme d'actions 2024
 - a) Les projets alimentaires territoriaux (PAT)
 - b) L'éducation à l'alimentation
 - c) La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - d) La restauration collective et la plateforme ma cantine
 - e) La lutte contre la précarité alimentaire
- 5. Temps d'échanges
- 6. Conclusion et perspectives

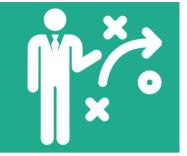








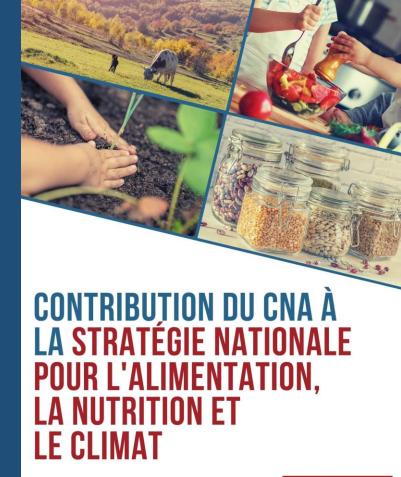
2. La future stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)



Laurence MAILLART – MÉHAIGNERIE

Présidente du Conseil national pour l'alimentation Députée de la deuxième circonscription d'Ille-et-Vilaine 4

Présentation de la contribution du CNA à la SNANC







1. Contexte de la SNANC

- Travaux de la Convention citoyenne pour le climat (CCC)
- Loi climat et résilience (2021) :

« La stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat détermine les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, mentionnée au 1° du I, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le programme national pour l'alimentation et sur le programme national relatif à la nutrition et à la santé défini à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique » (article 265).



2. Contexte de la saisine du CNA

- Saisine interministérielle : adoption du mandat en février 2023
- Attendus :
 - 1. Dresser un état des lieux des recommandations des avis précédents du CNA s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC;
 - **2. Hiérarchiser** parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi ;
 - **3. Définir une liste d'objectifs stratégiques** pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC.
- Calendrier: 2 mois de travail (février-mars 2023), adoption de la contribution le 5 avril 2023



3. Organisation de la concertation

Périmètre de travail :

 Organiser les travaux autour des avis les plus récents à compter de l'Avis n°81 « Alimentation favorable à la santé » (2018)

Axes de travail :

Axe 1 - Gouvernance; Axe 2 - Mieux produire; Axe 3 - Mieux transformer; Axe 4 - Mieux distribuer; Axe 5 - Mieux consommer; Axe 6 - Recherche







Développement du vrac et autres pistes d'actions



















3. Organisation de la concertation

Attendus de la saisine

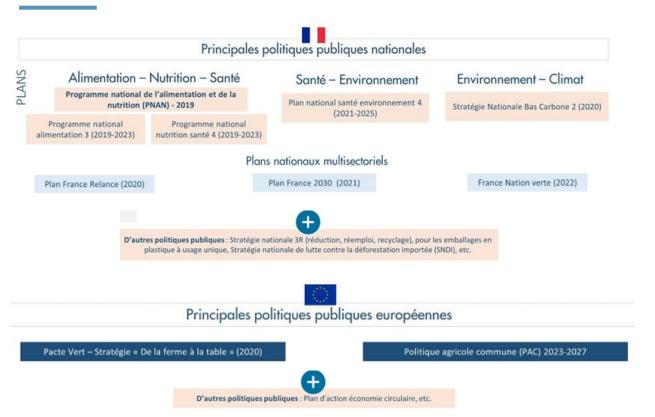
- Dresser un état des lieux des recommandations
 de ses avis précédents s'inscrivant dans le
 périmètre de la future SNANC;
- 2. Hiérarchiser parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi;
- **3. Définir une liste d'objectifs stratégiques** pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC.

Modalités de travail

- Recensement et sélection des recommandations en lien avec la SNANC : élaboration d'un tableau général des recommandations
- Questionnaire de pré-hiérarchisation des recommandations (2^e attendu de la saisine)
- + 1 réunion en sous-groupes afin de stabiliser collectivement la hiérarchisation des recommandations ;
- 2 réunions en format plénier sur l'identification des objectifs stratégiques (3^e attendu de la saisine) et le corps du livrable



4. Constats et enjeux



- Un périmètre à la croisée de plusieurs enjeux
- Un cadre législatif et de politique publique riche et complexe
- Un besoin de mise en cohérence des politiques publiques



4. Constats et enjeux

Aller vers des régimes alimentaires durables et accessibles pour toutes et tous

Aller vers des modes de production, de transformation, de distribution et de restauration compatibles avec des systèmes alimentaires durables et répondant aux attentes sociétales

Aller vers des politiques publiques et une gouvernance plus inclusives et intégrant tous les enjeux de la durabilité



3. Synthèse des objectifs stratégiques

<u>Légende :</u>

Objectifs suscitant des positionnements contrastés

Axe 1 - Gouvernance

- Mise en cohérence des politiques
- Accès digne à une alimentation, saine, sure et durable

Axe 4 – Mieux distribuer

- Réduction de l'impact environnemental de l'offre alimentaire dans la distribution
- Encadrement du marketing et de la publicité alimentaires

Axe 2 – Mieux produire

- Pérennisation des emplois agricoles
- Développement des modes de production agroécologiques

Axe 5 - Mieux consommer

- Sensibilisation à l'empreinte carbone de l'assiette
- Information sur l'impact de l'alimentation sur la santé, la planète et sur le bien-être animal

Axe 3 - Mieux transformer

- Sobriété, durabilité et transparence dans les procédés de transformation
- Offre de meilleure qualité nutritionnelle, facilitant la végétalisation
- Outils de transformation de proximité ou itinérants

Axe 6 - Recherche

- Objectifs pour développer certaines méthodes de recherche (prospective, etc.)
- Axes de recherche : la précarité alimentaire et les impacts du numérique



4. Recommandations

Attendus de la saisine

1. Dresser un état des lieux des recommandations de ses avis précédents s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC;

2. Hiérarchiser parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi;

des différents avis du CNA retenus dans le périmètre de travail (voir tableau des recommandations)

37 recommandations identifiées comme prioritaires

+ Des dissensus de priorisation et de fond identifiables dans le document P ©

6 axes structurants

Axe 1 - Gouvernance

Axe 2 - Mieux produire

Axe 3 - Mieux transformer

Axe 4 - Mieux distribuer

Axe 5 - Mieux consommer

Axe 6 - Recherche











ADEME

3. Actualités régionales









Directrice adjointe de **l'ADEME** Bretagne



Élise **NOGUERA**

Directrice de l'ARS Bretagne

Michel STOUMBOFF

Directeur de la DRAAF Bretagne









4. Bilan des actions 2023 et programme d'actions 2024











Alexandra MARIE-MONCORGER



Liberté Égalité Fraternité

Cheffe du pôle offre alimentaire à la DRAAF Bretagne

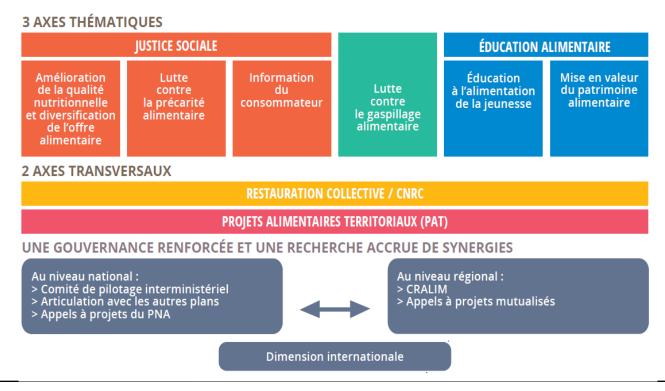








Les 5 piliers du Programme national pour l'alimentation



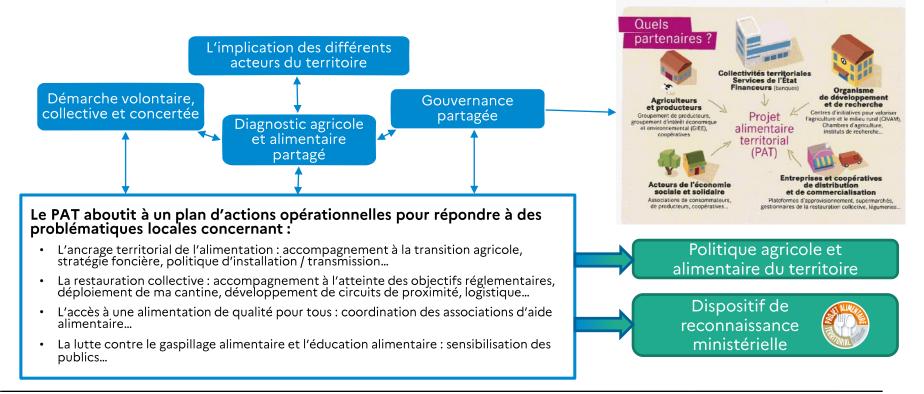








a. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)











La labellisation des PAT

La reconnaissance officielle permet de :

- Rendre visibles les PAT s'inscrivant dans l'esprit de la loi
- Valoriser les PAT auprès du public et des partenaires potentiels
- Utiliser le logo et la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'Agriculture »

Deux niveaux de reconnaissance suivant l'état d'avancement du projet :

- Niveau 1 : projets émergents (3 ans, non renouvelables, puis passage au niveau 2)
- Niveau 2 : projets opérationnels dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie (5 ans, renouvelables)

10 critères de labellisation

Révision en cours des modalités d'instruction pour tenir compte de la future SNANC et renforcer les attentes (niveau 2 notamment)







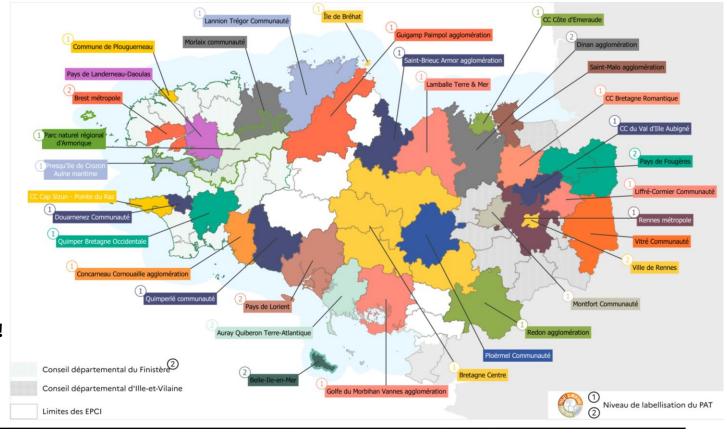
19 COMITÉ RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION LYCÉE THÉODORE MONOD AU RHEU (35)

Les projets alimentaires en Bretagne

29 PAT labellisés en Bretagne

- 21 en niveau 1
- 8 en niveau 2

Et d'autres démarches en cours d'émergence!









Animation et financement des PAT

Les différents réseaux de PAT

- Le réseau national RnPAT → Portail FrancePAT
- Le réseau régional
 - Appel à manifestation d'intérêt pour l'animation du réseau en cours Date limite des candidatures le <u>9 février</u> (DRAAF ADEME Conseil régional)
 - Organisation d'une journée de sensibilisation des élus aux thématiques agricoles et alimentaires

Le financement des PAT

- Appel à projets national de la SNANC 2023/2024 Clos le 15 janvier
 - Soutien des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des solidarités et de l'ADEME (2,84 M€)
 - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux PAT 3 dossiers reçus (33 au niveau national)
- Planification écologique et SNANC En cours de cadrage
 - 20 M€ au niveau national, dont 15 M€ pour accompagner les PAT dans leur phase opérationnelle
 - Animation, actions opérationnelles...









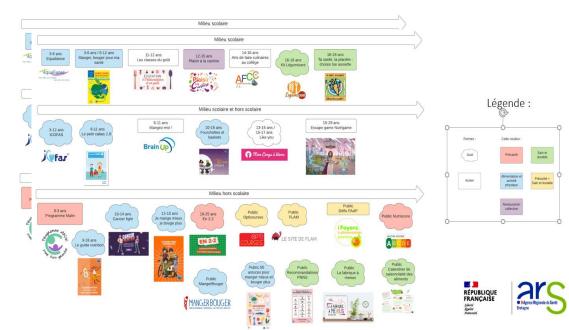
b. Éducation à l'alimentation

Pilotage ARS - DRAAF - Rectorat

Poursuivre le financement d'actions et de sensibilisation :

- Deux sessions du dispositif Plaisir à la Cantine (PALC) par an (DRAAF / ARS)
- Actions d'éducation à l'alimentation dans les établissements ayant suivi le dispositif PALC (ARS)

 Programmes probants identifiés par l'ARS (DRAAF / ARS)



Mettre en place un programme de sensibilisation pluriannuel et progressif sur l'ensemble de la scolarité des bretons (PRSE4) (ARS – DRAAF – Rectorat)









c. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pilotage ADEME - DRAAF - Conseil régional

Mission de préfiguration du Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) pilotée par l'ADEME (janvier 2022 – août 2023)

2 journées de co-construction (septembre 2022 et avril 2023)

juin-juillet 2023 Lancement AMI et clôture novembre 2023 Choix de travailler avec IBB





Juillet-octobre 2023

Analyse des candidatures

Entretiens avec les structures

Demandes de complément





Construction du programme d'actions entre animateur et pilotes Conventionnement Validation du choix d'IBB en commission permanente pour le conseil régional



Lancement et animation du réseau









d. La restauration collective et la plateforme « ma cantine »



Guillaume DEFER

Chargé de mission restauration collective à la DRAAF Bretagne









Contexte pour la restauration collective



Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes

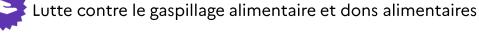














Diversification des sources de protéines et menus végétariens



Substitution des plastiques



Information des usagers et des convives





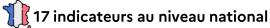






Une politique prioritaire du Gouvernement (PPG)

Objectif: Garantir 50 % de produits bio, de qualité et durables dans la restauration collective

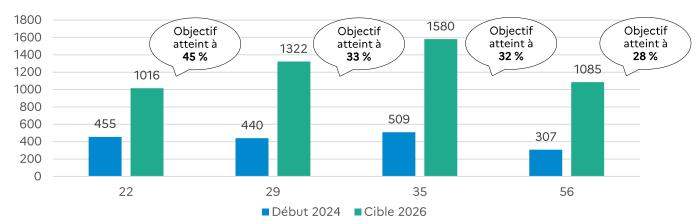




Dont 1 indicateur départementalisé : nombre de cantines inscrites sur ma cantine

Inscriptions sur ma cantine par département













Ventilation et actions menées par secteur d'activité

Cantines inscrites sur « ma cantine » en Bretagne (données au 9/01/2024)



Éducation: 66 %

- 1 webinaire organisé pour le CNEAP
- 3 webinaires organisés pour les MFR
- 1 webinaire en préparation avec
 l'UROGEC
- Ateliers de prise en main prévue pour les collèges publics du 22 et du 56
- o Tous les collèges publics du 29 inscrits
- Tous les lycées publics inscrits



Administration: 17 %



Santé et médico-social: 16 %

 3 webinaires organisés avec le réseau
 Transiton énergétique et écologique en santé (TEES)



Autres: 1 %

+ des déplacements réguliers en région en lien avec les PAT et les EPCI









Ma cantine : qu'est-ce que c'est ?

Avant tout plateforme de suivi de la loi, ma cantine se veut également utile à tous pour tendre vers une restauration collective plus durable

4 objectifs:



Comprendre

les mesures des lois EGAlim et Climat et résilience



Accompagner

et outiller les gestionnaires et administrateurs



Communiquer

entre pairs et à ses convives pour valoriser ses actions



Collecter

les données afin d'évaluer la politique publique











Ma cantine : comment ça marche ?



La télédéclaration permet au Gouvernement de remettre un rapport annuel au Parlement pour le suivi de la loi











Inscrivez-vous sur la plateforme

Ajoutez votre établissement

Renseignez le diagnostic annuel de votre établissement Télédéclarez votre diagnostic en ligne

Du 9 janvier au 31 mars 2024

Modalités 2024

La télédéclaration simplifiée reste accessible à toutes les cantines (+ et - de 200 couverts/jour)

La télédéclaration des cuisines satellites par la cuisine centrale est toujours possible









Les nouveautés pour cette année



Au moins 60 % de produits durables et de qualité en ce qui concerne les familles de produits « viandes » et « poissons »

Taux porté à 100 % pour les restaurants collectifs de l'État, et des établissements publics de l'État



Extension des obligations législatives à la restauration collective privée





Mise à jour janvier 2024 des guides d'aide à la rédaction de marchés publics en gestion directe et concédée

<u>Guides d'aide à la rédaction de marchés publics en direct et en concédé - ma cantine - documentation (gitbook.io)</u>

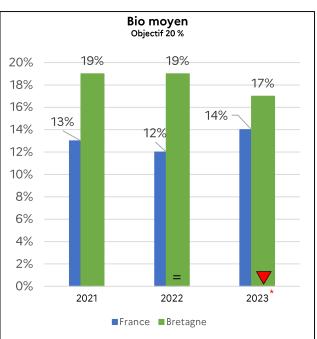


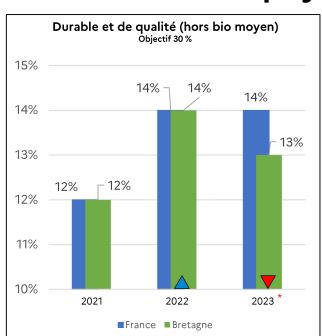


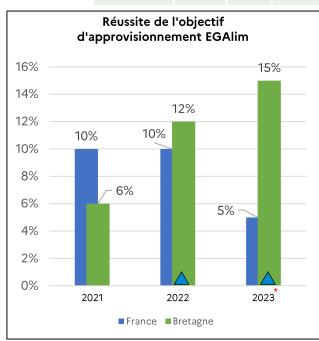


La situation bretonne : des progrès réguliers et une légère avance à l'échelle du pays

Représentativité des données							
Nb cantines	2021	2022	2023				
France	5 043	6 285	562				
Bretagne	524	716	72				







*données provisoires



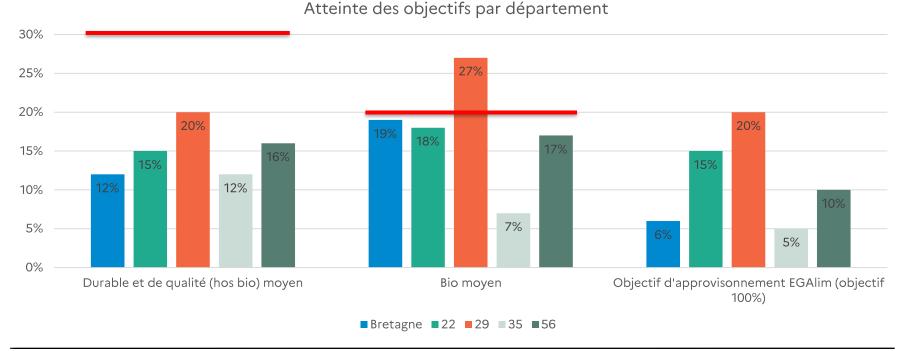






Détail de l'atteinte des objectifs par département













Dispositif Lait et fruits à l'école

Déploiement du programme délégué aux réseaux MAB/GAB des 4 départements bretons

Priorité mise sur le temps du midi pour accompagner l'atteinte des objectifs réglementaires et pallier l'inflation

Objectifs: augmenter les demandes d'aide et diminuer le taux de rejet

Fournisseurs référencés	29
Fournisseurs référencés	30
Gestionnaires agréés 2022	43
Gestionnaires agréés 2023	△ 58 En attente des chiffres 2023
Demandes d'aide 2022	34







AGROBIO 35

légumes











Perspectives 2024



Atteinte des objectifs et pilotage de la donnée

- Poursuite de la mise en œuvre de la PPG sur l'approvisionnement durable et de qualité
- Poursuite du travail d'amélioration continue de ma cantine
- Simplification de la remontée de données pour les institutionnels en demande



Accompagnement des acteurs

- Formation des acteurs sur ma cantine, en particulier les établissements publics*
- Poursuite du travail engagé avec les PAT, les EPCI et les différentes « têtes de réseau »
- Envoi d'un courrier à toutes les cantines de Bretagne pour leur rappeler les obligations réglementaires et les inciter à s'inscrire et à télédéclarer sur « ma cantine »



Accompagnement financier

- Poursuite du déploiement du dispositif Plaisir à la Cantine
- Poursuite du déploiement du dispositif Cantine à 1€
- Poursuite du déploiement du dispositif Lait et Fruits à l'école

*conformément à une circulaire de la Première ministre









e. La lutte contre la précarité alimentaire



Laurent ALATON

Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne









Lutte contre la précarité – Feuille de route 2024

Thématiques	Actions	Pilotes
Gouvernance	Coordonner eu niveau régional les têtes de réseaux de l'aide alimentaire	Conseil régional / Commissaire à la lutte contre la pauvreté
	Coordonner au niveau départemental les associations d'aide alimentaire locales	DDETS / Conseils départementaux
Cartographie / Zones blanches	Identifier et investir les zones blanches	Commissaire à la lutte contre la pauvreté / DREETS / DRAAF
Augmentation de l'offre et amélioration	Encourager le don alimentaire de la part de tous les maillons de la chaîne : production - transformation - distribution - consommation	Commissaire / Région / DREETS / DRAAF
de la qualité de l'aide alimentaire	Encourager le don alimentaire en restauration collective	DRAAF
Accompagnement des bénéficiaires vers de	Former les publics en contact avec les bénéficiaires et les bénéficiaires eux-mêmes	ARS / Conseil régional
meilleurs comportements alimentaires	Déployer des programmes probants - Opti'Courses	ARS
	Poursuivre l'appui aux acteurs de l'aide alimentaire	DREETS
Accompagnement	Mettre en œuvre le Programme Mieux Manger pour Tous	DREETS / DDETS
financier	Poursuivre le déploiement du dispositif Cantine à 1 €	Commissaire à la lutte contre la pauvreté / DRAAF
Participation des personnes concernées	Mobiliser le Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) et les têtes de réseaux de l'aide alimentaire	Commissaire à la lutte contre la pauvreté











Bilan du programme Mieux manger pour tous et perspectives

Zone géographique	Dossiers déposés	Subvention demandée	Dossiers Retenus	Subvention octroyée	Année 1	Année 2	Année 3
Côtes d'Armor	8	300 789€	5	184 734 €	95 174 €	44 290 €	45 270 €
Finistère	21	397 045€	7	325 908 €	146 408 €	147 750 €	31 750 €
Ille-et-Vilaine	14	561 564 €	5	534 805 €	173 915 €	185 715 €	175 175 €
Morbihan	24	428 034€	7	423 020€	164 340 €	124 340 €	134 340 €
Interdépartemental ou régional	12	414 353 €	6	605 012 €	153 303 €	231 045 €	220 664 €
Total	79	2 101 785 €	30	2 073 479 €	733 140 €	733 140 €	607 199 €









5. Temps d'échanges











6. Conclusion et perspectives



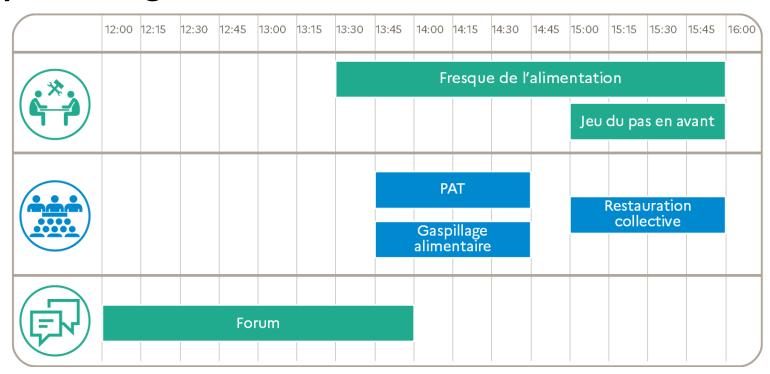








Un peu d'organisation











Merci de votre attention

Contact: pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Site Internet: http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Alimentation-Programme-National